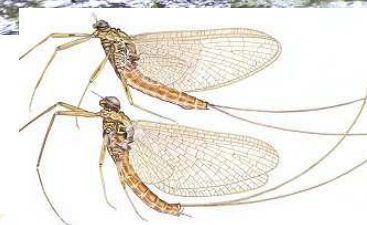


AAPPMA ELORN



RAPPORT D'ACTIVITE 2012

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Elorn - Moulin de Vergraon 29450 SIZUN

☎ 02 98 68 85 08 / 06 12 26 27 62 Internet : www.elorn-aappma.com E-mail : aappmaelorn@orange.fr



SOMMAIRE

EDITO

1. L'AAPPMA de l'Elorn

1.1. Présentation

1.2. Fonctionnement

1.2.1. Le conseil d'administration

1.2.2. Les adhérents

2. BILAN DE LA SAISON DE PECHE 2012

3. LES SUIVIS PISCICOLES

3.1. LA TRUITE

3.1.1. Le RHP (Réseau Hydrobiologique et Piscicole)

3.1.2. La trappe de comptage du Mougau

3.1.3 Inventaire Elorn en amont du Drennec : Kerfornédic

3.1.4. Inventaire piscicole DCE au Drennec

3.1.5. Indices abondance juvéniles truites

3.2. LE SAUMON

3.2.1. Les indices d'abondance

3.2.2. Les captures de saumons 2012

3.2.3. Le comptage des frayères

4. LE REPEUPLEMENT

4.1 La truite

4.2 Le saumon

5. LE GARDIENNAGE ET LA LUTTE ANTI-BRACONNAGE

6. LA RESTAURATION ET L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

6.1. Historique

6.2. Bilan des opérations 2012

6.3. Les chantiers bénévoles

7. LA LUTTE ANTI-POLLUTION

7.1. Les pollutions et atteintes à l'environnement

8. LA MAITRISE FONCIERE

9. ANIMATIONS – INFORMATION - PROMOTION

10. RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

10.1. Partenaires institutionnels

10.2. Partenaires associatifs

11. DIVERS

12. REMERCIEMENTS

13. ANNEXES



EDITO

Ce compte rendu d'activité 2012 rappelle les faits marquants de l'année écoulée.

Au titre des atteintes à l'environnement, à noter l'apparition de cyanobactéries dans le lac du DRENNEC, une pollution inattendue et difficilement explicable d'autant que l'apparition de cette dégradation a commencé dès la fin février. Espérons qu'il s'agit d'un phénomène passager. L'avenir nous en dira davantage.

Alors que l'an dernier nous dénoncions le classement sans suite de la plupart des affaires de pollution au pénal, notre obstination a fini par payer au civil et nous avons obtenu des réparations correctes pour un certain nombre de dossiers. (voir chapitre pollutions).

La reconstruction de talus commence à prendre une certaine ampleur sur quelques communes de la vallée et nous ne pouvons que nous féliciter de cette action, encadrée par le syndicat de bassin de l'ELORN, notamment dans le cadre du programme BREIZH BOCAGE. Hélas dans le même temps on continue à casser du talus sur certaines communes du cours supérieur (Sizun, Commana ...) alors que l'on en reconstruit sur les communes du cours inférieur (Plouédern, Plounéventer....).

Côté pêche, les pêcheurs de truites se sont régalés grâce à une pluviométrie exceptionnelle durant tout l'été. Les remontées de castillons ont par contre été en baisse par rapport aux années précédentes.

Enfin, félicitons nous de constater que les bénévoles sont toujours aussi actifs sur les chantiers d'hiver.

Pour conclure, chacun constatera que nous livrons ce rapport 2012 avec retard. Nous nous attacherons désormais à publier ce rapport annuel au plus tard en fin de premier trimestre de chaque année.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Le Président,

Jean Yves KERMARREC



1. L'AAPPMA DE L'ELORN

1.1. PRESENTATION

- Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique.
- Association agréée de protection de l'environnement (Article L. 141-1 du Code de l'Environnement), du 28 janvier 2013.
- Association agréée Jeunesse et Sports : agrément jeunesse et éducation populaire, du 28 janvier 1997.

25 AAPPMA dans le Finistère
4000 (environ) AAPPMA en France

La zone d'influence de l'association recouvre la totalité du bassin versant de l'**ELORN**, ainsi que les têtes de bassin suivantes : **L'HORN LE GUILLEC LA FLECHE LA PENZE.**

Communes concernées : **BODILIS, COMMANA, DIRINON, GUICLAN, GUIMILIAU, LA MARTYRE, LANDERNEAU, LANDIVISIAU, LAMPAUL-GUIMILIAU, LANNEUFRET, LA ROCHE MAURICE, LOC-EGUINER, LOCMEJAR, PENCRAN, PLOUDIRY, PLOUNEVEZ-LOCHRIST, PLOUGAR, PLOUGOURVEST, PLOUEDERN, PLOUNEVEZ-TER, PLOUNEVEZ-TOUVOIR, SAINT-UN, SAINT-LOUGAY, SAINT-SAUVEUR, SAINT-SEVAIS, SAINT-CADOL, SAINT-ERRIE.**

Les missions des AAPPMA (extrait des statuts) :

TITRE II : OBJET

Article 6. L'association a pour objet :

1) De détenir et de gérer des droits de pêche :
- sur les domaines publics et privés de l'Etat ;
- sur les domaines publics et privés de collectivités locales ;
- sur les domaines privés de propriétaires ; sur ses propres propriétés ;

2) De participer activement à la protection des milieux aquatiques et de leur patrimoine piscicole, en particulier :
- par la lutte contre le braconnage ;
- par la lutte contre la pollution des eaux ou toutes autres causes qui ont pour conséquence la destruction, la dégradation des zones essentielles à la vie du poisson ;

3) D'organiser la surveillance, la gestion et l'exploitation équilibrée de ses droits de pêche dans le cadre des orientations départementales de gestion piscicole des milieux aquatiques portées à sa connaissance par la fédération départementale ;

4) D'effectuer, sous réserve des autorisations nécessaires, toutes les interventions de mise en valeur piscicole ;

5) De favoriser les actions d'informations, de promouvoir des actions d'éducation dans les domaines de la protection des milieux aquatiques, de la pêche et de la gestion des ressources piscicoles.

6) De collaborer à des études et programmes scientifiques portant sur la faune et la flore.

7) De définir et mettre en oeuvre un plan de pêche.

8) D'organiser des concours de pêche et manifestations diverses.

D'une manière générale, l'association peut effectuer toutes opérations concernant directement ou indirectement l'objet de son action.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre des orientations départementales définies dans les missions statutaires de la fédération ...



1.2. FONCTIONNEMENT

1.2.1. Un conseil d'administration, a été élu le 14 décembre 2008, lors d'une assemblée générale extraordinaire, pour une durée de 5 ans.

Les membres du bureau se réunissent toutes les semaines à la Maison de la rivière de Sizun et le conseil d'administration, le premier jeudi de chaque mois.

L'importance de l'association (4 salariés) ainsi que les multiples actions menées, nécessitent cette fréquence de réunions, afin de réagir rapidement, en fonction de l'actualité et de permettre la diffusion de l'information à l'ensemble des administrateurs.

BUREAU

PDT D'HONNEUR PRESIDENT	Marcel ABILY (†) KERMARREC Yves	J.	Moulin de Kermadec 29800 LA ROCHE MAURICE
VICE PRESIDENT	PENNEC Yves		Roch Glaz 29800 PLOUDIRY
TRESORIER	GUEROC Christophe		Rue du Dr CORRE 29450 SIZUN
TRESORIER ADJT	ROZEC Gérard		Locmélar 29400 PLOUNEVENTER
SECRETAIRE	SPONNAGEL Gérard		4, Rue Ambroise PARE 29400 LANDIVISIAU
SECRETAIRE ADJT	DOLOU Alain		Roudour 29460 HANVEC

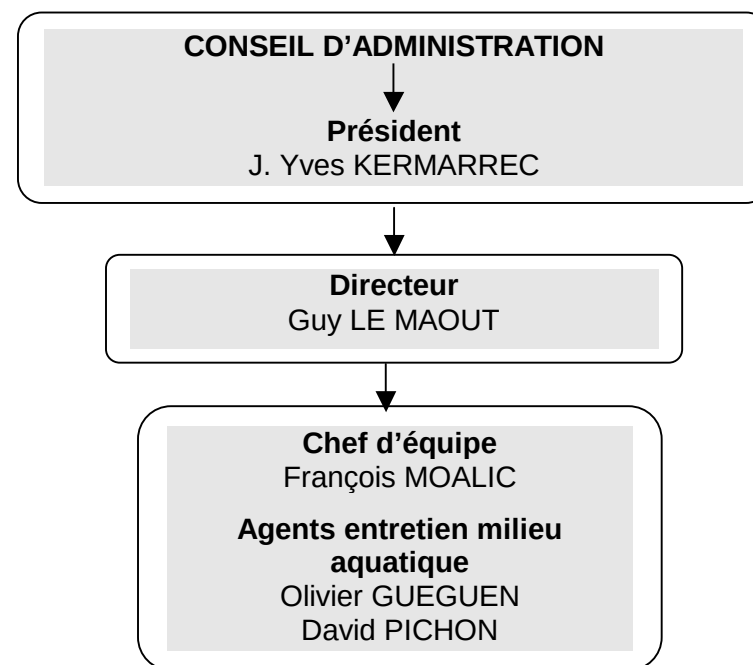
ADMINISTRATEURS

BARRET Jean Max	LANDIVISIAU
COMTE Jean Louis	LANDIVISIAU
COAT Roland	LANDERNEAU
LE BIHAN Gilles	LAMPAUL-GUIMILIAU
LEON Jacques	LANDIVISIAU
LE BER Ewan	SIZUN

Le CA de l'AAPPMA
(Absent de la photo : J. LEON)



ORGANIGRAMME



MOYENS MATERIELS

- 1 fourgon, 1 voiture, 1 remorque
- 6 tronçonneuses, 6 débroussailluses
- 1 tondo-broyeur + divers matériels



1.2.2. Les adhérents

TARIF DES CARTES – SAISON 2012

Taxe CPMA	29,00	Permission Jour	10,00
Cotisation fédérale	14,00	Permission hebdomadaire	30,00
Cotisation AAPPMA	73,00	Permission Mensuelle	40,00
TOTAL CARTE TRUITE	115,00	Jeunes 12 à 18 ans + taxe CPMA	20,00 Dont 3 € fédé 1 €
Cartes « FEMMES »	30,00	Jeunes – 12 ans	2 €
+ taxe migrants	30,00	Cartes vacances	51,00 Taxe et cotisation comprises

SOCIETAIRES	258	Permission JOUR	260
JEUNES –12 ans	200	Permission HEBDO	76
Jeunes de 12 à 18 ans	86	Permission MOIS	40
DIVERS (+ 70 ans)	40	Carte « vacances »	17
Carte découverte « FEMMES »	3	TOTAL ADHERENTS	980

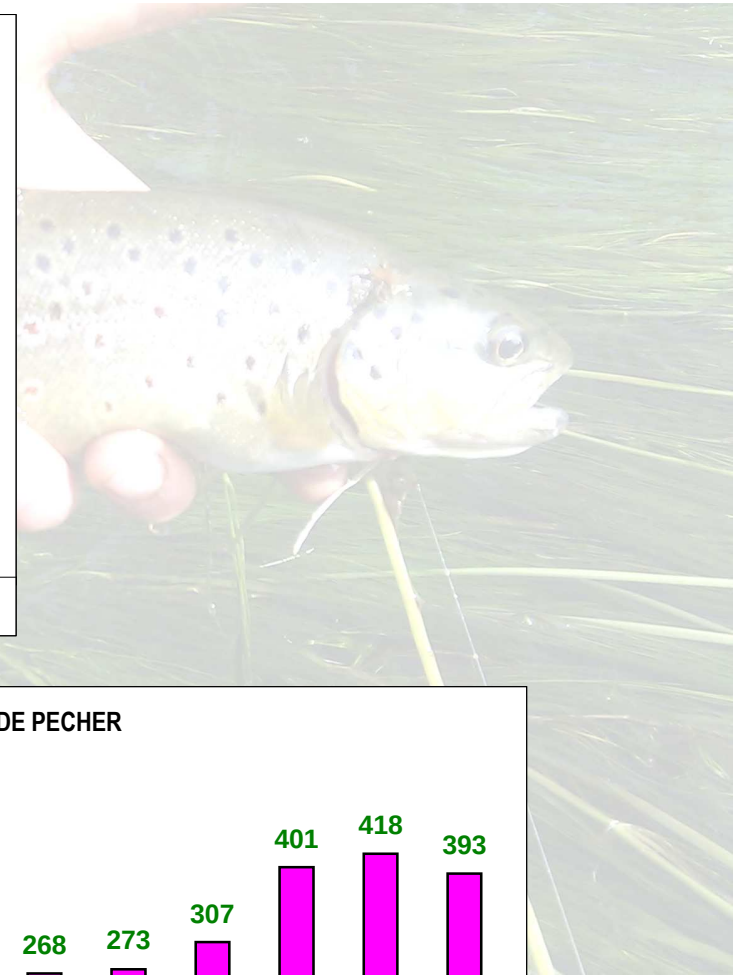
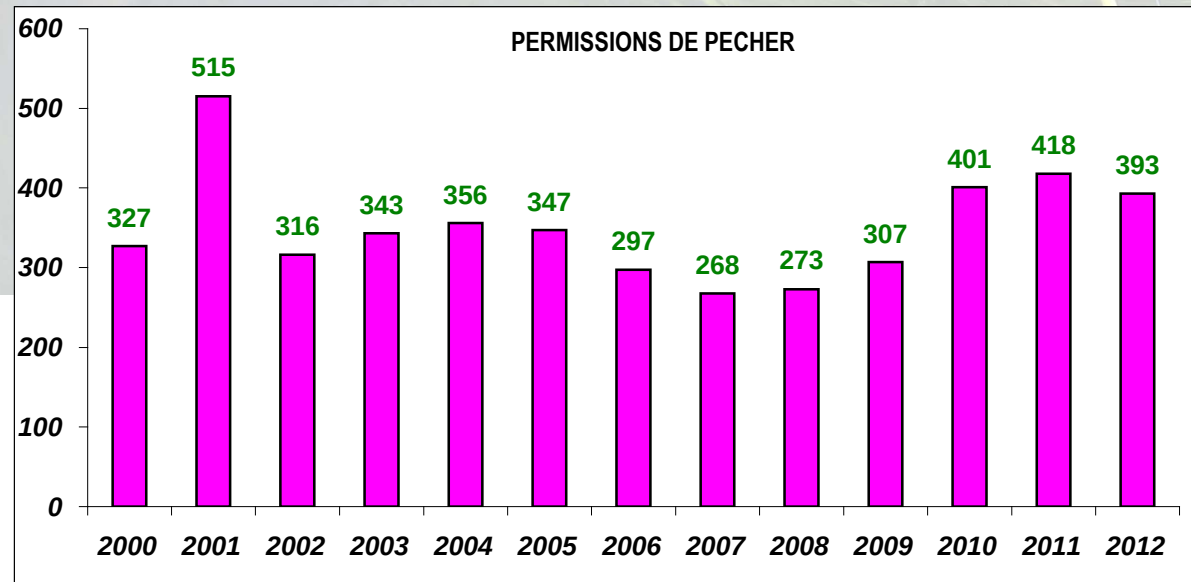
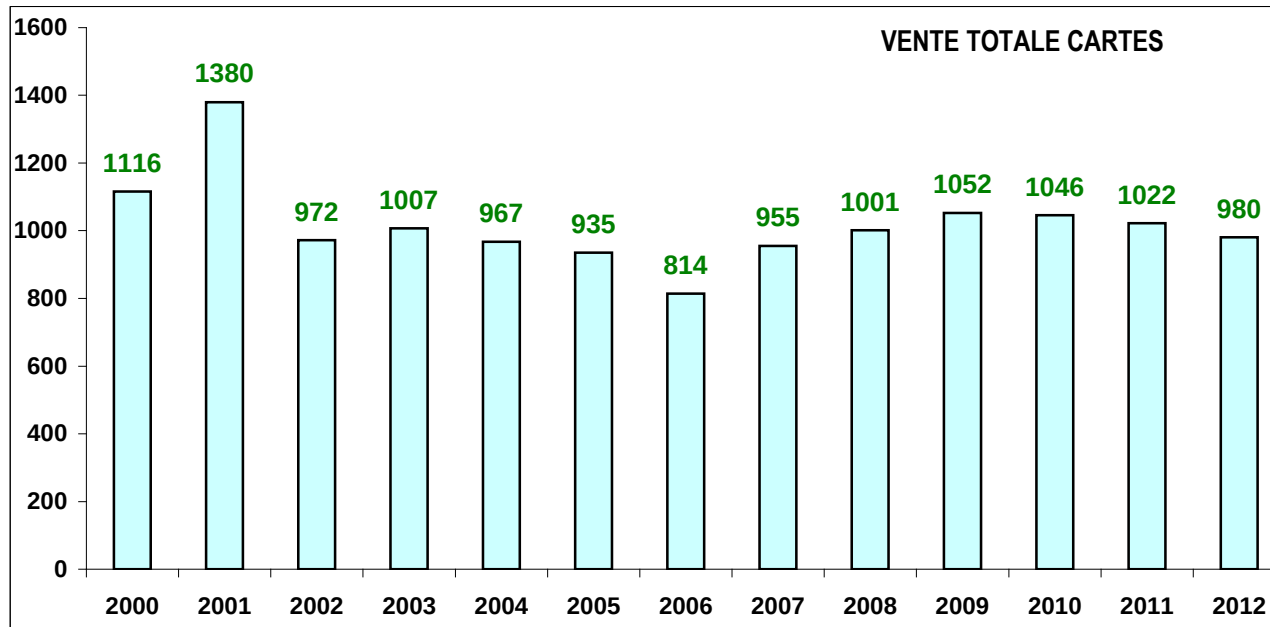
LISTE DES POINTS DE VENTE DES CARTES DE PECHE

Café l'Entracte – SIZUN
 Café les Brumes – COMMANA
 Café de La Gare – LANDIVISIAU
 Bar des sports – LA ROCHE MAURICE
 Le Poisson Volant – LANDIVISIAU
 FLORICANE – Plougastel-Daoulas
 La Maison de la Pêche – SIZUN
 Bureau de la Pêche – SIZUN

A ce tableau, il faut rajouter les 72 cartes GLI (49 à l'année et 23 à la journée)



EVOLUTION DES VENTES DE CARTES DE PECHE





2. BILAN DE LA SAISON DE PECHE 2012

Saumon : 472 saumons ont été enregistrés à la trappe de Kerhamon(détail en annexe). Même s'il convient de rajouter à ce chiffre une bonne centaine de poissons qui ont évité le comptage, du fait des crues à répétition à partir du début avril, le chiffre 2012 reste le plus bas enregistré depuis la mise en service de la trappe (avril 2007).

Rappelons que la fédération soustraite les opérations de contrôle du vidéo-comptage à un bureau d'études (SCEA DARTIGUELONGUE – services et Conseils en Environnement Aquatique – basé à TOULOUSE). Sa mission consiste à assurer la relecture des fichiers numériques, à dépouiller les données, à analyser et élaborer un rapport annuel, lequel est au final validé par un conseil scientifique composé de représentants de L'INRA, de L'ONEMA et du monde de la pêche. La validation du comptage 2012 aura lieu courant 2013 (septembre).

Si la population de saumons de printemps est correcte (entre 120 et 150 individus) le nombre de castillons est faible : à peine 400 poissons (échappement compris).

Avec de tels chiffres il ne fallait donc pas s'attendre à une bonne saison de pêche. Seuls 36 poissons ont été déclarés au centre d'interprétation des captures, sur un total national de 1604 saumons (voir en annexes).

Cependant, les captures déclarées sur l'Elorn manquent de précision du fait d'un taux de déclaration de moins en moins fiable. De plus, il faut rappeler qu'un nombre croissant de pêcheurs pratiquent le *no-kill*.



Afin d'affiner le potentiel de production du bassin versant, une **cartographie des habitats** a débuté en 2012 sur certains affluents : le Stain, le Déarun, le St Jean et le Morbic et se poursuivra en 2013 sur la totalité du cours de l'Elorn. Ce travail a été réalisé par les salariés de l'AAPPMA sur les affluents et sera effectué, sur l'Elorn, par des stagiaires recrutés par la fédération.

Truite : Une saison plutôt satisfaisante, même si les moucheurs ont connu, après un mois de juin excellent, une fin de saison assez difficile du fait de la faiblesse des éclosions, un phénomène lié aux conditions climatiques pour le moins fraîches et humides. Les adeptes du lancer (cuillère et vairon) quant à eux se sont régalés.

A noter, dans la tendance des dernières années, des captures de grosses *fario* (parfois au delà de 3KG) ! Plusieurs captures d'1K500 ont été réalisées, y compris sur le cours moyen en amont de Landivisiau.





Truite de mer : L'Elorn n'est pas une rivière à truite de mer, comme peuvent l'être certains ruisseaux côtiers du Nord Finistère.

Néanmoins, 30 poissons ont été comptabilisés à Kerhamon. A noter toutefois la capture d'un beau spécimen !



Lac du Drennec : une saison tout à fait correcte de l'avis général. Dans le cadre du programme mis en place avec la fédération, intégrant également le lac de Brennilis, le retour du carnet de captures est obligatoire. Sans ces informations il est impossible d'apprécier l'intérêt des opérations de déversement et d'adapter la gestion.

Le projet GRAND LAC INTERIEUR se poursuit en lien étroit avec la fédération. Un dossier de classement a été déposé en cours d'année à l'intention du Préfet.

Ce classement devrait permettre de modifier les dates de fermeture (rallongement de la saison jusqu'au 31 décembre) et de mener une gestion piscicole et halieutique spécifique, à l'image de ce qui se pratique à Brennilis, étant précisé qu'au Drennec c'est la truite arc en ciel et fario qui restent bien évidemment les espèces cibles.

Dans le prolongement de cette démarche la pêche en barque est envisagée et pourrait être opérationnelle en cours de saison 2013.

PECHES AU FILET AU DRENNEC : Faute de disponibilités de la part du pêcheur professionnel, il n'y a pas eu de pêche au filet sur les poissons blancs cette année sur le lac.

L'AAPPMA envisage l'acquisition d'un filet, afin d'effectuer elle-même les opérations, ce qui permettrait d'organiser des prélèvements plus réguliers et plus conséquents sur les espèces invasives (gardons, rotengles)



Superbe truite fario capturée et relâchée le jour de l'ouverture

	EFFECTIF PAR CLASSE DE TAILLE														
Classes	ANG	GOU	LOF	SAT	TAC	TRF	VAI								
10															
20							5								
30			1				4								
40		1	2				12								
50			2		1		27								
60			1	2			13								
70			6	12		4	4								
80			6	22		1									
90	1		1	10		3									
100	2		1	9		2									
110	4		1	1											
120	2			3											
130			1	6											
140	1			3		4									
150	1					3									
160	3					3									
170	2					2									
180	3					4									
190	1														
200	2					4									
210	1					6									
220	2					1									
230						1									
240	1														
250	1														
260															
270	1														
280															
290															
300															
310	2														
320	3														
330	3														
340															
350															
360															
370															
380															
390	1														
590	1														
600															
TOTAL	38	1	22	68	1	38	65								



3.1.2. La trappe de comptage du Mougau

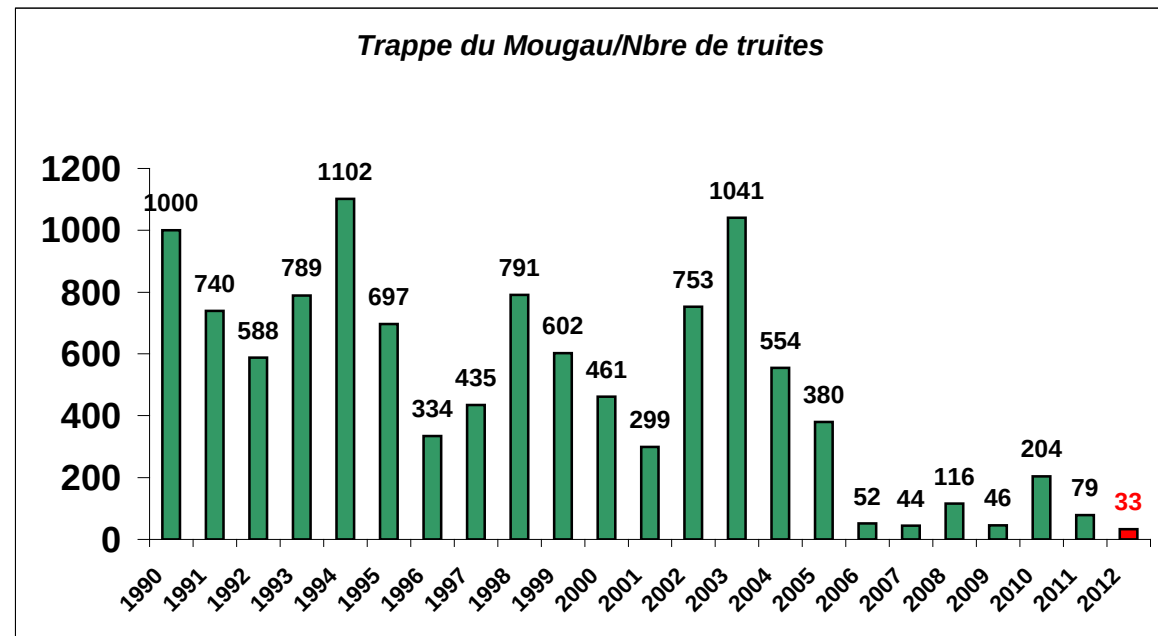
Cette trappe est mise en service en novembre et décembre, lors de la période de migration des géniteurs *fario* qui quittent le lac pour venir se reproduire sur les affluents, dont le Mougau.

La migration 2012 a été très faible, plus faible encore qu'en 2011 (à noter toutefois que le comptage a été rendu difficile du fait des crues à répétition), alors qu'en 2010 la situation semblait se rétablir progressivement. Cette situation est d'autant plus étonnante que depuis deux ans les captures de truites *fario* à la ligne sont plutôt en hausse. Cette bonne tendance dans le lac a été confirmée par la pêche DCE (voir chapitre « Inventaire piscicole DCE au Drennec). Alors où passent les géniteurs du lac ?

Le ruisseau du Mougau deviendrait-il moins propice pour la reproduction ? Si oui pour quelles raisons ?

Sur l'Elorn, il n'existe pas de trappe et compte tenu des débits hivernaux, il est difficile visuellement d'évaluer l'importance des migrations sur ce cours d'eau torrentueux. Bref, il est impossible de tirer des conclusions sur l'état réel de la population de truites *fario* sauvages du lac. Pour mieux cerner la problématique, il conviendrait de mettre en place, sur les deux affluents, une opération d'indice d'abondance qui permettrait au moins de vérifier l'état et l'évolution de la population de juvéniles. De plus, il faudrait recenser plus précisément l'état de l'ensemble du chevelu amont du lac : linéaire, état des fonds, continuité écologique, etc ...

A noter enfin un ensablement de plus en plus conséquent du Mougau.





3.1.3. Inventaire Elorn en amont du Drennec : *Kerfornédic*

La station ZNIEFF située sur l'Elorn, en amont du Drennec, à fait l'objet d'un inventaire piscicole.



Les résultats sont satisfaisants. En effet, 78 truites ont été dénombrées (toutes classes d'âge confondues) sur une surface de 241 m² ce qui tend à démontrer que la reproduction naturelle assurée par les géniteurs du lac « fonctionne bien ».

Il convient donc d'obtenir un inventaire identique sur le Mougau (voir chapitre précédent).

Surface : 241.5 m ²									
EFFECTIF PAR CLASSE DE TAILLE									
Classes	CHA	TRF							
10									
20	1								
30	1								
40	20	1							
50	18	2							
60	3	5							
70		2							
80		3							
90		4							
100		6							
110		9							
120		7							
130		7							
140		8							
150		3							
160		5							
170		3							
180		5							
190		5							
200		2							
210									
220									
230									
240									
250									
260									
270									
280									
290		1							
300									
TOTAL	43	78							



3.1.4. Inventaire piscicole DCE au Drennec

Dans le cadre du réseau de surveillance de la DCE (Directive Cadre Européenne), des pêches d'inventaire des masses d'eau sont réalisées.

L'ONEMA assure la maîtrise d'œuvre de ces inventaires. L'opération s'est déroulée sur le lac du Drennec, du 15 au 19 octobre. Le protocole utilisé prévoit quatre poses de filets maillants le soir et une relève le matin (protocole normalisé DCE).

Nous n'avons obtenu que des résultats partiels pour l'instant mais selon l'ONEMA, la population de truites *fario* serait tout à fait correcte pour ce type de plan d'eau. Les résultats seront publiés et communiqués dès réception du rapport final.



3.1.5. Indices abondance juvéniles truites

Cet inventaire est programmé dans le cadre du CRE, tous les deux ans. Pas d'inventaire donc en 2012.





3.2. LE SAUMON

3.2.1. Les indices d'abondance

Précisions sur la méthode et rappel des objectifs :

- Connaître l'abondance en juvéniles de saumon atlantique sur le bassin de l'Elorn (démarrage : 1998)
- 12 stations sur le bassin
- Méthode : pêche électrique. L'anode balaye une zone de 5 m², à différents endroits, durant une période de 5 mn par station.
- Financement : Contrat de plan Etat-Région.
- Maître d'ouvrage : Fédération AAPPMA.

Une nouvelle fois les résultats de la reproduction du saumon atlantique sur l'Elorn sont excellents, plus exactement exceptionnels si l'on se réfère aux normes officielles de densité puisqu'il se situe en tête au niveau régional.

Deux observations cependant :

- Tout d'abord, le cours supérieur est de moins en moins bien fréquenté, même si une amélioration est observée en amont du moulin du bois (17 individus....), cela reste très faible. Plus préoccupant encore la partie amont de Sizun, ainsi que le *Déarun*, affichent également des résultats en baisse, alors qu'ils « crèvent le plafond » sur le cours moyen, voir inférieur.

- Enfin, si on doit se réjouir en constatant qu'à l'échelle du bassin, la reproduction naturelle fonctionne très bien sur l'Elorn, les retours de saumons adultes, eu égard au nombre de juvéniles produit en eau douce, ne sont pas à la hauteur.

Une nouvelle fois, il se confirme donc que le maillon faible se situe en mer. La migration du saumon atlantique se déroule sur plus de 10000 kms et les embûches ne manquent pas.

Il semble toutefois que le mal soit assez profond : surpêche en mer, notamment sur les poissons fourrages, impact du réchauffement climatique, etc...

Cette tendance préoccupe la communauté scientifique internationale et l'espèce saumon n'est pas la seule concernée.

Evolution des indices d'abondance 1998-2010

Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Moyenne	9	21	15	25	32	40	40	35	77	70	59	72	96	131	105

(Nbre ind / 5 mn)

Le tableau et la carte ci-dessous synthétisent les résultats 2012.

Bassin versant	IA moyen		Appréciation 2012	Appréciation Suivi	Variation 2012/suivi
	2012	suivi			
Douron	22	33	Bon	Bon	-33%
Queffleuth	75	97	Très Bon	Très Bon	-20%
Penzé	93	71	Très Bon	Très Bon	31%
Elorn	105	56	Exceptionnel	Très Bon	87%
Mignonne_Camfrout	32		Bon		
Aulne	4	8	Mauvais	Mauvais	-50%
Goyen	46	52	Bon	Très Bon	-11%
Odet	20	50	Passable	Très Bon	-60%
Aven	15	38	Passable	Bon	-60%
Ellé_Isole	34	36	Bon	Bon	-5%

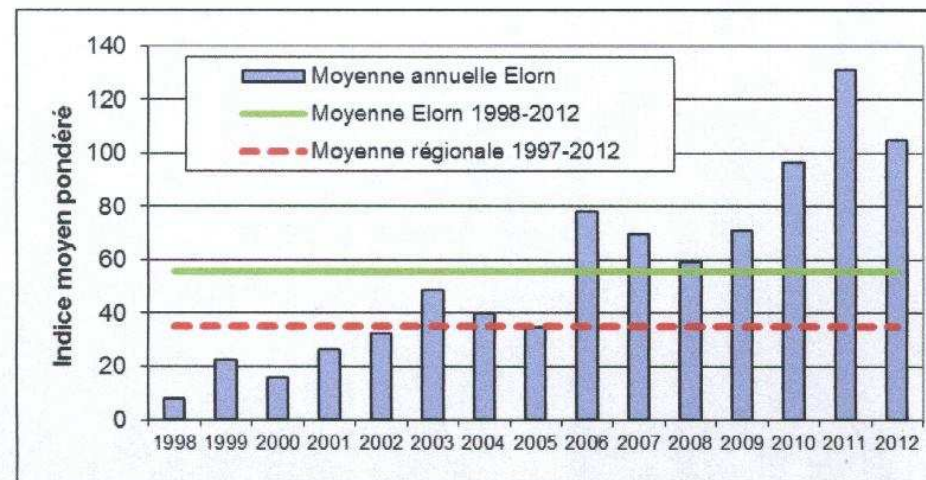


Figure 27 : évolution de l'indice moyen pondéré du bassin versant de l'Elorn de 1998 à 2012



Dévalaison des smolts : depuis maintenant deux ans, l'AAPPMA alerte, en vain, les services compétents (administrations, SAGE, NATURA 2000...) sur le problème récurrent posé par les piscicultures qui perturbent la dévalaison des smolts. Cette situation est de toute évidence très dommageable pour la population de saumons de l'ELORN. Elle concerne également les truites en dévalaison.

La pisciculture implantée à Pont ar Zall, est certainement l'établissement le plus impactant et il devient urgent d'obtenir un état précis du système actuel de dévalaison et surtout un plan visant à améliorer la situation.

La situation à la pisciculture du Launay pose également problème, ainsi que celle de Ménaouen. S'agissant de la pisciculture de Pont Ar zall avec Eau et Rivières de Bretagne, en juillet dernier, l'AAPPMA a engagé un recours au Tribunal Administratif à l'encontre de l'arrêté d'autorisation d'exploiter du Préfet qui accorde un tonnage annuel de production de 320 tonnes. L'association a déposé ce recours pour limiter cette production à 200 tonnes, afin que la rivière soit préservée.

RAPPEL : cet exploitant, durant de longues années, autorisé à produire 250 tonnes, produisait 400 tonnes de truites arc en ciel en toute illégalité, une situation pourtant bien connue des services compétents.



« Ils dévalent comment les smolts ? »



3.2.2. Les captures de saumons 2012

									
Bilan mensuel provisoire des déclarations de captures de saumon A LA LIGNE pour la saison 2012									
RIVIERE	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUILL	AOUT	SEPT	OCT	SAISON DE PECHE
CANCHE	0	0	0	0	1	1	2	2	6
AUTHIE	0	0	1	1	1	1	2	0	6
Total Artois Picardie	0	0	1	1	2	2	4	2	12
BRESLE	0	0	0	0	1	1	1	2	5
ARQUES	0	0	1	2	0	0	2	1	6
VIRE	0	0	0	0	1	0	0	0	1
SAIRE	1	1	0	0	2	4	2	0	10
SIENNE	5	3	4	2	4	6	2	0	26
SEE	16	11	21	12	46	59	27	0	192
SELUNE	14	13	22	3	30	24	13	0	119
COUESNON	4	3	12	5	10	0	0	0	34
Total Normandie	40	31	60	24	94	94	47	3	393
GOUET	0	2	0	0	1	0	0	0	3
LEFF	1	2	4	1	3	0	4	1	16
TRIEUX	1	3	28	3	6	0	18	5	64
JAUDY	1	2	5	5	5	0	2	1	21
LEGUER	17	21	0	24	55	0	10	1	128
DOURON	0	0	1	2	12	2	1	0	18
QUELLEUTH	0	1	3	0	1	0	0	0	5
PENZE	4	3	6	2	9	2	0	0	26
FLECHE	1	0	0	0	0	0	0	0	1
ABER-ILDUT	0	1	3	1	1	1	1	0	8
ABER-WRACH	0	0	3	1	0	1	0	0	5
ELORN	2	7	11	4	9	1	0	2	36
MIGNONNE	1	1	4	0	2	0	0	0	8
CAMFROUT	0	0	2	1	0	0	0	0	3
AULNE	9	1	17	10	12	5	2	2	58
Total Bretagne Nord	37	44	87	54	116	12	38	12	400
GOYEN	0	1	4	15	22	8	0	0	50
JET	0	0	5	1	1	2	0	0	9
STEIR	2	1	13	4	1	2	0	0	23
ODET	3	2	20	8	1	0	1	2	37
AVEN	2	13	10	3	17	1	5	7	58
ISOLE	1	3	4	0	6	2	1	7	24
ELLE	8	61	63	0	27	43	54	50	306
LAITA	0	1	1	0	0	1	2	0	5
SCORFF	1	7	17	0	4	3	16	10	58
BLAVET	11	8	10	0	22	7	5	9	72
KERGROIX	0	1	0	0	1	0	0	0	2
Total Bretagne Sud	28	98	147	31	102	69	84	85	644
GAVE OLORON	26	20	47	33	9	0	1	0	136
GAVE MAULEON	0	1	8	0	0	0	0	0	9
NIVE	6	2	1	0	0	0	0	0	9
ADOUR	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Total Sud-Ouest	32	23	56	33	9	0	2	0	155
Total général	137	196	351	143	323	177	175	102	1604

3.2.3. Le comptage des frayères

Chaque année, un comptage des frayères de saumons sur l'ensemble du bassin versant.

Compte tenu des conditions hydrauliques, liées à la très forte pluviométrie de décembre, le comptage a été rendu impossible.





Perspectives 2013

Pour le saumon :

- Poursuite de la gestion de la station de comptage de Kerhamon (comptage par vidéo compteur), en lien avec la fédération des AAPPMA et aménagement paysager de l'ensemble du site.
- Améliorer la surveillance en lien avec les brigades de gendarmerie, les affaires maritimes, l'ONEMA et les agents de l'ONCFS,
- Poursuivre le comptage des frayères et participer au programme d'indice abondance.
- Poursuivre la cartographie des habitats de saumons sur le bassin versant de l'Elorn

Pour la truite :

- Participer à l'inventaire RHP et aux indices d'abondance (CRE Elorn),
- Poursuivre la gestion de la trappe du Mougau (amont du Drennec) et obtenir un inventaire piscicole (indice d'abondance),
- Intensifier les pêches au filet pour limiter les espèces invasives dans le lac du Drennec.



4. LE REPEULEMENT

Depuis l'instauration du PDPG, les opérations de repeuplement sont réservées aux plans d'eau et aux cours d'eau classés en contexte perturbé.

Depuis la mise en place du programme Drennec/Brennilis, la fédération de pêche prend à sa charge l'empoissonnement du lac du Drennec en truites arc en ciel. La production de truites *fario* pour le lac reste à la charge de l'AAPPMA.

En ce qui concerne les plans d'eau, entre la fermeture 2011 et la fermeture 2012 ont été déversées :

➔ Arc en Ciel :

- Lac du Drennec = 16007 (de 40gr à 1.6 kg)
- Etangs de Plouédern = 491
- Etangs de Landivisiau = 50
- Etangs de Milin Kerroch (pour l'école de pêche) = 115

➔ Truites *fario* :

- Lac du Drennec = 7234 truitelles de 85 gr environ

Concernant le saumon, en provenance de la salmoniculture du Quinquis ont été déversés :

➔ Saumon :

- 10875 smolts + 4180 parrs
- 11600 œufs (boîte VIBERT)

5. LE GARDIENNAGE et LE BRACONNAGE

Ce chapitre concerne essentiellement les pratiques illégales de la pêche au saumon, par une ultra minorité de braconniers.

L'absence de remontées significatives de saumons d'été et les crues à répétition ont découragé les voyous. Pour autant, des actes certes moins lourds mais inciviques (poissons non déclarés) demeurent !



Il est fort peu probable qu'en 2013 une amélioration significative des prestations anti-braconnage de l'ONEMA soit effective !!

Depuis plusieurs années chacun peut constater une quasi absence des agents sur le terrain. L'ONEMA est en effet empêtré dans de tristes affaires, qualifiées de scandales dans la presse nationale, notamment récemment dans le journal Le Monde.

S'agissant de la truite, la grande majorité des pêcheurs se comporte correctement. Toutefois, au Drennec, quelques pêcheurs ne jouent pas le jeu de la déclaration et ne respectent pas les quotas. Les contrevenants seront donc sanctionnés (deux PV en 2012).

RAPPEL : le carnet des captures doit être impérativement retourné chaque année à l'issue de la saison de pêche.



6. RESTAURATION ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU

« Tout propriétaire d'un droit de pêche (le propriétaire riverain), ou son ayant cause, est tenu de participer à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques... Il doit effectuer les travaux d'entretien , sur les berges et dans le lit du cours d'eau, nécessaires au maintien de la vie aquatique... » (Article L.432-1 du Code de l'Environnement).

RAPPEL

6.1. HISTORIQUE

- Les rivières au début du XX^e siècle.

Les fonds de vallée étaient particulièrement bien entretenus, du fait :

- *D'une main d'œuvre rurale abondante,*
- *De la valeur économique du bois de chauffage,*
- *De la nécessité d'entretenir les cours d'eau, afin d'assurer le bon fonctionnement des moulins, très nombreux à l'époque (180 en activité à la fin du 19^{ème} sur l'Elorn) d'où l'état « jardiné » du réseau hydrographique et en particulier des rives, le plus souvent dénudées, comme en atteste des photographies de l'époque.*

- Les années 50 : Début de l'abandon des rives.

L'évolution de l'agriculture, les nouveaux modes de chauffage, la disparition progressive des moulins ont favorisé l'abandon des rives, puis quelques années plus tard, des fonds de vallée.

- Les années 60 : l'oubli.

A la fin de la décennie, une grande partie du réseau hydrographique est enseveli sous la végétation. Le lit mineur de l'Elorn est souvent obstrué par des massifs de saules qui y ont pris racine. Ce phénomène est d'autant plus marqué que nos rivières sont de tailles modestes (10 à 20 mètres de large)

Dans les zones lentes, la présence des nombreux embâcles a favorisé l'envasement des fonds.

- 1969 : le renouveau.

En novembre 1969 à Carhaix, naît l'association **APPSB** (1), devenue aujourd'hui **Eau et rivières de Bretagne**. Dès 1971, ce mouvement prendra racine sur l'Elorn, pour mobiliser et fédérer des centaines de bénévoles, dans le cadre des grands chantiers **RIVIERES PROPRES**

Depuis 1971, ce sont des dizaines de milliers de journées de travail qui ont été effectuées bénévolement. Aujourd'hui encore cette mobilisation, même quelque peu amoindrie, reste une réalité.

Afin de pérenniser ce travail, l'AAPPMA décide en 1982 de créer les 2 premiers postes de « cantonniers de rivière ».

Aujourd'hui l'association emploie 4 salariés, qui ont vu leurs missions évoluer, même si l'entretien des cours d'eau reste une priorité.

En 2012, cette structure professionnelle reste encore fragile, du fait du désengagement financier, notamment de l'agence de l'Eau Loire Bretagne sur l'entretien des cours d'eau.

(1) Association pour la protection du saumon en Bretagne et Basse Normandie



6.2. BILAN DES OPERATIONS 2012

CRE Elorn

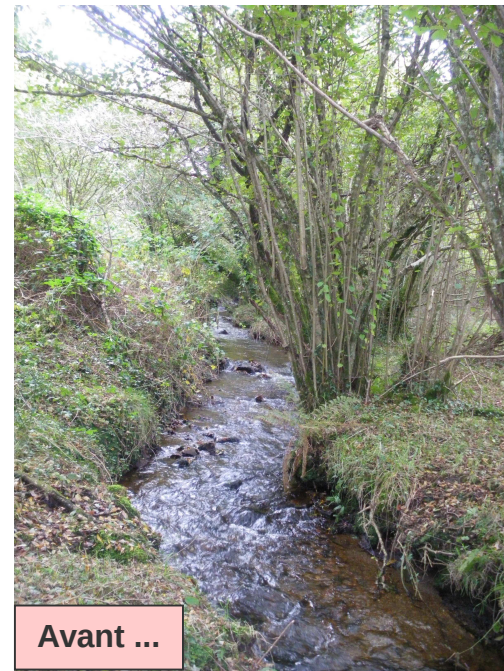
Les travaux effectués sous maîtrise d'ouvrage du syndicat de bassin au cours de l'année 2012, marquent la quatrième et avant dernière année du CRE (Contrat Restauration Entretien), qui couvre la période 2009-2013.

L'essentiel des travaux a consisté en l'entretien du linéaire programmé, soit 58 472 mètres. Il convient d'y ajouter les plantations, réfection des berges et aménagements piscicoles.

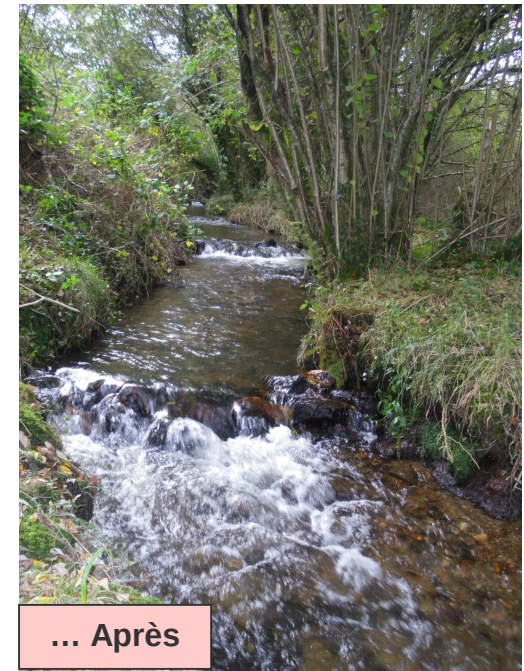
Sur les 250 m de berges programmés, seuls 120 m ont pu être réalisés. En effet, les conditions hydrauliques du mois de décembre ont rendu impossible l'approche des cours d'eau. Ces travaux seront rattrapés en 2013. La mobilisation bénévole et plusieurs gros chantiers avec notamment de nombreux stagiaires ont permis de respecter le programme du CRE.

Il conviendra à l'avenir et à l'issue du CRE actuel, que l'ensemble de nos partenaires prennent en compte le coût réel de certains chantiers d'entretien, qui relèvent davantage de la restauration.

- *Elorn (du quinquis à Briquetterie) : 10164 m*
- *Ruisseau de Kergoat : 3274 m*
- *Le Mougau (entier) : 3423 m*
- *Le Dearun (entier) : 9115 m*
- *Le Lapig (aval Landivisiau) : 937 m*
- *Le Pengilly (entier) : 17655 m*
- *Ruisseau du bois noir : 3612 m*
- *Ruisseaux de la Gde Palud : 10292 m*



Avant ...



... Après



6.3. LES CHANTIERS BENEVOLES

CHANTIERS DU MARDI :

Les chantiers du mardi, ont été maintenus tout au long de l'année, même s'ils ne rencontrent pas un très grand succès, ils ont permis malgré tout de renforcer nos opérations.

Il existe certainement encore quelques volontaires, pêcheurs ou non, qui peuvent participer à ces chantiers, sous l'encadrement de l'équipe des salariés.

Chantier chasseurs de Sizun

Comme chaque année, dans le cadre de la mise à disposition de nos terrains à la société de chasse de Sizun, un chantier rassemblant chasseurs et pêcheurs se déroule début mars. Le jour retenu pour ce chantier correspondait à la première manifestation organisée à Landivisiau contre le projet de la centrale à gaz. L'opération a donc été décalée au 8 septembre sur le Déarun.

Grand chantier du 30 JUIN

Depuis 2010, nous avons repris l'organisation d'un grand chantier annuel. Le 30 juin, plus de 40 bénévoles se sont retrouvés sur le secteur du Pontic.

Chantier BP JEPS

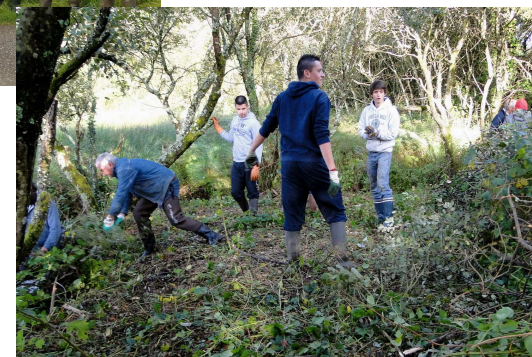
La maison de la rivière de Sizun participe à la formation du BP JEPS, option GUIDE DE PECHE. Dans le cadre de cette formation, une journée de nettoyage de rivières est programmée.

Une quinzaine de personnes, encadrée par les bénévoles et les professionnels de l'AAPPMA, a ainsi procédé à l'entretien du Mougau en amont immédiat du lac du Drennec le 4 avril. Un secteur particulièrement encombré.



Chantier lycéens STAV de Lesneven le 2 octobre sur le Déarun

A l'initiative d'un enseignant (M. Jacques LE DOARE), un chantier regroupant une vingtaine de lycéens s'est déroulé sur le Déarun. Jeunes et encadrants motivés ont permis d'effectuer un gros travail sur cet affluent de l'Elorn.





Chantiers hivernaux

Une nouvelle fois, il faut souligner et remercier très chaleureusement les bénévoles qui ont oeuvré tout au long de l'hiver. L'équipe de Landivisiau avec G. Sponnagel, G. Le Bihan, le samedi matin et celle de Landerneau, le dimanche matin avec R. Coat, G. Rozec et JL Comte.

Au total près de 50 fidèles ont travaillé sans compter, dans la joie et la bonne humeur sur l'Elorn sur les biefs Branellec et du Canardic (cours inférieur).

L'ensemble de cette mobilisation bénévole 2012 représente plus de 300 journées de travail.

Si à l'AAPPMA de l'Elorn le choix a été fait de professionnaliser l'entretien des rivières depuis 1982, nous considérons que le bénévolat doit être également impérativement maintenu. Tout d'abord pour des raisons pratiques car cet apport de « bras et de sueur » est essentiel pour atteindre les objectifs annuels mais surtout parce que cette mobilisation est une forme d'engagement, à commencer par les jeunes qui participent concrètement à une action d'intérêt général, en faveur de l'eau, des rivières, des paysages et des poissons.

Cette mobilisation qui perdure depuis plus de 35 ans est un fantastique atout car sans cet apport nous ne parviendrions pas à maintenir notre lot de pêche en état, d'autant que le CRE ne prend pas systématiquement en compte l'objectif pêche.





Perspectives 2013

- Poursuivre et intensifier les chantiers bénévoles en renforçant les actions sur les objectifs pêche, les aménagements piscicoles et paysagers.
- Répondre favorablement aux demandes des établissements scolaires pour l'organisation de chantiers et l'accueil d'étudiants.
- Renforcer les synergies avec d'autres associations (randonneurs, chasseurs ...).
- Finaliser l'aménagement paysager du parc de Kerhamon, en mobilisant la communauté de communes pour créer un couloir vert entre Landerneau et La Roche Maurice.
- Poursuivre la restauration des berges et la création des pools sur le parcours « mouche ».
- Préserver la structure salariée au niveau actuel : **NECESSITE ABSOLUE POUR ATTEINDRE L'ENSEMBLE DES OBJECTIFS.**
- Rencontrer les partenaires pour préparer l'après 2013 : CRE ? Financements ? ...



7. LA LUTTE ANTI POLLUTION

La lutte contre les pollutions et la protection des milieux aquatiques constituent les missions essentielles des AAPPMA (voir article 6 des statuts), voulues par le législateur. La pollution des rivières n'est pas apparue soudainement ces dernières années. Plusieurs responsables de l'AAPPMA de l'Elorn ont en effet une expérience déjà longue du combat anti-pollution, pour se « frotter » quasi quotidiennement au sujet, depuis 1969 (naissance de l'APPSB – aujourd'hui Eau et rivières de Bretagne).

Depuis cette date, la nature des pollutions a cependant évoluée, certaines ont même été résorbées, au moins partiellement (rejets des agglomérations, usines agroalimentaires), d'autres ont stagné, c'est le cas de la « pollution diffuse » d'origine agricole.

Pour l'avenir, c'est l'artificialisation croissante (imperméabilisation des sols) du territoire qui est préoccupante : extension urbaine, du réseau routier, des zones d'activités (Landerneau, Landivisiau, Sizun ... VOIR PROJETS ROUTIERS A Landerneau et Landivisiau

7.1. LES POLLUTIONS ET ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT

La lutte contre les pollutions et la protection des milieux aquatiques constituent les missions essentielles des AAPPMA (voir article 6 des statuts), voulues par le législateur et confirmées par la nouvelle loi sur l'Eau du 30/12/2006.

L'année 2012 aura été marquée par de trop nombreuses pollutions et rejets divers, dont l'une assez particulière, quelque peu mystérieuse et inquiétante : l'apparition de cyanobactéries au Drennec.

➤ **FEVRIER : cyanobactéries au Drennec** : sans conteste la plus mauvaise nouvelle de l'année 2012 . Fin février, l'attention d'un administrateur et du directeur de l'aappma a été attirée par des irisations vertes sur les pourtours du lac. Suspectant une prolifération de cyanobactéries, le syndicat de bassin est alerté.



Le phénomène est allé croissant à une période de l'année assez inattendue. Il s'en est suivie une interdiction de pêche dans certaines zones ainsi que l'interdiction de consommer le poisson (+ interdiction de baignade). Suite aux pluies continues et abondantes, débutées à Pâques, la fraîcheur et les débits conséquents ont dissipé le phénomène et la situation a été considérée à nouveau normale (levée des arrêtés le 24 mai). Hélas, malgré un été pour le moins peu ensoleillé deuxième alerte le 9/08, d'ou nouveaux arrêtés.

Dans cette affaire, l'AAPPMA a été en relation permanente avec le syndicat de bassin propriétaire du site, ainsi qu'avec des techniciens et des scientifiques, spécialistes des cyanobactéries et communiqué sur l'évolution de la situation, tant sur le site internet que dans la presse.

Afin d'informer la population, une conférence de presse s'est tenue avec Eau et Rivières de Bretagne le 15 mars.



L'origine de cette dégradation au Drennec est surprenante à plus d'un titre. D'une part la première alerte a eu lieu en fin d'hiver ce qui apparemment ne s'est jamais vu en Bretagne. D'autre part, même si la qualité de l'eau n'est pas exceptionnelle au Drennec, elle ne s'est pas dégradée ces dernières années, au point d'engendrer une telle évolution.

Ceci dit, quelques divergences sont apparues avec le syndicat de bassin. En effet, un tel phénomène ne se serait pas passé si la qualité de l'eau avait été à la hauteur de ce qu'elle devrait être sur des zones de sources, au pied des Monts d'Arrée. Les teneurs en nitrates et en phosphates restent trop élevées dans ce secteur. Après avoir échangé mails et courriers, la CLE (Commission Locale de l'Eau) a décidé de rechercher les différentes causes de dégradation sur l'ensemble du bassin versant.

C'est là l'essentiel car il n'y a pas que la prolifération des cyanos qui est en jeu sur ce site exceptionnel et fragile qui contribue à alimenter l'Elorn, fontaine de plus de 300 000 consommateurs. Il n'est pas normal que, sur le Mougau, les teneurs en nitrates soient à 23mg/l de nitrates. Il n'est pas davantage normal que des dizaines de bovins continuent à boire, à « pisser et à chier » directement dans ce ruisseau, que des talus continuent à être détruits, que l'on traite chimiquement certains rus qui aboutissent à l'Elorn, que des dizaines de M3 de fumier de volailles restent stockés dans les champs des mois durant, sous la pluie, etc, etc..

Il reste 6 agriculteurs sur ce petit bassin versant et il y a toujours autant de nitrates qu'il y a 20 ans lorsque le secteur comptait plus de 30 sièges d'exploitation. Il est urgent de considérer que la protection d'un bassin versant aussi stratégique pour l'alimentation de la population est une nécessité.

En attendant le mal est fait et pour longtemps, notamment en ce qui concerne la pêche. Ce lac est connu des moucheurs dans toute la France et la prolifération de cyanobactéries a fait l'effet d'une bombe. De nombreux habitués qui venaient chaque année des 4 coins du pays sur ce plan d'eau à truites ne se sont pas déplacés en 2012.

Si le phénomène devait se renouveler chaque année, ce serait un coup très dur pour l'AAPPMA et une grosse atteinte à son image de marque, ainsi qu'à celle de la région, située au cœur du Parc Naturel Régional d'Armorique. Le candidat à la reprise du camping a d'ailleurs affirmé que sa décision d'abandonner son projet était liée, en partie, à l'évolution de la qualité des eaux du lac.

Si la dégradation devait aller croissante, il faudrait s'attendre à un impact y compris en aval sur la rivière, au minimum en ce qui concerne l'aspect visuel du cours d'eau.





- **21 Février :** La station de pompage de Pont ar Bled est arrêtée suite à une alerte à l'ammoniac. Le taux relevé à la station était de 0.64mg/l, soit six fois la norme eau potable !

L'AAPPMA a été informée de cette pollution le lendemain et n'a pas donc pu procéder aux investigations habituelles qui auraient permis peut-être, d'en trouver l'origine. En l'absence de constatations, aucune plainte n'a été déposée.

Pollution de l'Elorn. L'usine d'eau potable à l'arrêt

Une pollution à l'ammoniac a mis à l'arrêt l'usine de production et de distribution d'eau potable de Pont-ar-Bled, à Plouédern, mardi, entre 16 h et 20 h. L'origine de la pollution n'a pas été déterminée.



Photo Le Télégramme

L'usine de Pont-ar-Bled fournit l'eau potable à 200.000 habitants de la collectivité ainsi qu'à 20.000 foyers du pays de Landerneau.

Elle distribue environ 14 millions de m³ d'eau potable à 220.000 habitants de Landerneau et de Brest Métropole Océane chaque année. L'usine d'eau potable de Pont-ar-Bled, à Plouédern, a cessé de fonctionner mardi, de 16 h à 20 h. Un arrêt automatique survenu après la détection d'un taux anormalement élevé d'ammoniac à la source de pompage dans l'Elorn : jusqu'à 0,64 mg/l vers 17 h, soit six fois la dose normale.

« L'usine cesse de pomper à partir de 0,5 mg/l. Nous avons maintenu l'arrêt jusqu'à 20 h, par extrême précaution. Pendant ce laps de temps, le stock en réserve a permis de poursuivre la distribution. Nous étions loin d'une coupure aux robinets », signale Hugues Tupin, responsable d'agence Veolia, exploitant par délégation de cette usine propriété de Brest Métropole Océane.

« Il s'agit d'une pollution notable mais diffuse. Indétectable à l'œil nu et à l'odeur. Personne ne nous a avertis au préalable ».

Pas de plaintes
L'inspection des trois affluents en amont de l'usine n'a pu permettre de remonter à la source de la pollution, sans doute assez lointaine, dans un bassin-versant de l'Elorn couvrant 280 km² jusqu'à Landerneau. Même si Guy Le Maout, directeur de l'AAPPMA de l'Elorn, exclut une localisation en amont de la station de pompage de Landivisiau. L'ammoniac étant une matière organique, l'agriculture ou une station d'épuration concentrent la suspicion. « Tous les ans, nous faisons face à un ou deux épisodes de ce type. Nous sommes particulièrement vigilants en période d'épandage, comme en ce moment », précise Hugues Tupin. L'origine de la pollution n'ayant pas été déterminée, ni l'AAPPMA, ni le syndicat de bassin de l'Elorn n'ont déposé plainte. L'an passé, l'AAPPMA a déploré sept pollutions (produits divers) de l'Elorn. « Celles connues. Tout ne nous revient pas aux oreilles », ajoute Guy Le Maout.

Yann Le Gall

- **7 Mars : Pollution du Dour ar men glaz.** Deux ans après avoir déjà été totalement anéanti par une pollution, cet affluent de l'Elorn a encore subi le même sort, 3 jours avant l'ouverture de la pêche.

C'est un riverain, voyant la couleur anormale du ruisseau, qui a prévenu la permanence de l'aappma.

En remontant le ruisseau, l'origine de la pollution a été rapidement déterminée : Un écoulement provenant de l'aéro aspersion d'effluents d'élevage.

C'est l'élevage MARCHAL de Sizun qui est à l'origine de cette pollution. Le canon de l'aéro asperseur est resté bloqué, entraînant l'écoulement vers le bas de pente, le fossé et naturellement le ruisseau. La mortalité piscicole a été totale jusqu'à la confluence avec l'Elorn.

Sizun DF 8/3/12

Du lisier pollue le ruisseau Dour ar men glaz

« Une pollution dramatique à trois jours de l'ouverture de la pêche ! » se désole Guy Le Maout, directeur de l'Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Elorn (AAPPMA).

A 8 h 45, hier, un riverain, inquiet de trouver le ruisseau noir et recouvert de mousse, a alerté l'association. La pollution est survenue à la suite d'un accident technique sur un aéro-disperseur, au lieu-dit Quistinit. L'agriculteur, absent à ce moment-là, n'a pu intervenir tout de suite. Les pompiers, gendarmes et le syndicat de bassin de l'Elorn et de la rivière de Daoulas étaient présents sur les lieux, mercredi matin.

L'inquiétude est grande car l'AAPPMA pense que ce qui a été déversé est un résidu de cuve. Donc la partie la plus chargée en ammoniac. Dès le début d'après-midi, les premiers poissons morts sont apparus. « L'eau est encore trop noire pour prendre la mesure de l'étendue des dégâts », souligne Guy Le Maout. C'est d'autant plus navrant que ce ruisseau est une pépinière de saumons et de truites. Et qu'il faut compter cinq ans pour reconstituer un vivier. » Il y a trois ans, le cours d'eau avait déjà été frappé par une pollution semblable.

Le bureau de l'AAPPMA se réunit aujourd'hui. La décision de porter plainte, ou pas, sera prise ce soir.



Les premières truites mortes sont apparues en début d'après-midi sur les bords du Dour ar men glaz.

L'AAPPMA a déposé plainte pour cette pollution et l'a retirée par la suite, une transaction « amiable » ayant été trouvée avec l'éleveur et son assurance.

Ceci précisé, les services de la DDTM ont informé tardivement l'AAPPMA, que cet élevage était dans le « collimateur de l'administration ». Il semble que le Procureur de la République donnera une suite pénale à cette affaire car l'élevage était sous le coup d'un PV pour non conformité de la station de traitement !

Confirmation supplémentaire, s'il en était besoin, que la notion d'accident est tout à fait discutable !



➤ **27 mars :** Le syndicat de bassin signale un incident à Lampaul-Guimiliau. C'est un dysfonctionnement de la station d'épuration de l'abattoir GAD qui est à l'origine d'un écoulement dans le ru de Lampaul. Cette fois, aucune conséquence préjudiciable à la faune piscicole n'a été constatée, mais il n'empêche que la menace d'une catastrophe est permanente sur ce secteur et que les « incidents » se produisent régulièrement.

➤ **27 mars :** le même jour, les salariés de l'AAPPMA constate des traces blanchâtres ressemblant à des résidus laiteux, sur le Forestic.

Par l'intermédiaire du syndicat de bassin, la laiterie ROLAND de Plouédern a été alertée, afin que des vérifications des canalisations soient effectuées. Selon les informations communiquées, aucune anomalie n'a été détectée.

➤ **6 Juin :** Le Président de l'AAPPMA de St Pol de Léon appelle la permanence de l'AAPPMA pour signaler la présence de poissons morts sur le Guillec.

Sur place effectivement quelques poissons morts et d'autres agonisants sont repérés, en aval immédiat de la pisciculture de Pont Kerinec.

Curieusement, en amont de cette pisciculture industrielle, les poissons étaient vivants !

Malgré les investigations, rien n'a permis d'affirmer que la pollution provenait de cet établissement mais on peut quand même s'étonner que la mortalité débutait en aval immédiat ...

Pas de plainte déposée.





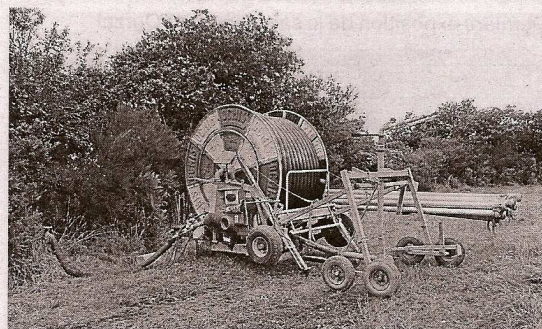
- **1^{er} septembre :** Seconde pollution importante de l'année sur le ruisseau de Loc-Eguiner. L'origine a été rapidement trouvée, car c'est l'éleveur lui-même qui a alerté les autorités et le syndicat de bassin mais pas ... l'AAPPMA !

Il faut se souvenir que cet élevage, (voir rapport 2011) pourtant équipé d'une importante station d'épuration qui se veut un modèle du genre, était déjà à l'origine d'une pollution en juin 2011 : Il s'agit de la **SA. Henri BILLON. Monsieur BILLON Maire de la commune de Loc-Eguiner Ploudiry et Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Elorn !!!**

Comme sur le Dour ar men glaz, c'est aussi le canon aéro-asperseur du système de traitement du lisier qui est resté bloqué.

Loc-Eguiner

Nouvelle pollution agricole dans la commune



La fermeture de l'asperseur automatique n'a pas fonctionné laissant les eaux usées se déverser dans le champ pendant plusieurs heures.

C'est l'exploitant agricole, Henri Billon, qui a alerté ce samedi matin les pompiers en constatant le dysfonctionnement de son asperseur automatique. La fermeture n'a pas fonctionné, provoquant l'écoulement des eaux usées. Selon le propriétaire « la sécurité de l'engin venait d'être révisée et les parties électroniques remplacées ».

La pollution, estimée à « 80 m³ » par Henri Billon, et entre « 80 et 100 m³ » par l'AAPPMA (Association agréée de pêche et de protection du milieu

aquatique de l'Elorn), concerne l'eau de rejet du système d'épuration, après traitement (sans azote, ni phosphore, mais avec ammoniacale). L'ARS (Agence régionale de santé), les pompiers, la sous-préfecture et la DDTM (Direction départementale du territoire et de la mer) se sont déplacés jusqu'au terrain situé au lieu-dit Keradennec, et, à proximité d'un cours d'eau qui mène à l'Elorn. L'usine de Pont-ar-Bled, qui approvisionne en eau potable le bassin brestois est d'ores et déjà sous surveillance.

Pour la pollution de 2011, c'est l'assurance de l'éleveur qui a dédommagée l'AAPPMA.

L'AAPPMA a donc déposé plainte pour cette nouvelle pollution.

Le linéaire pollué est certes moins important qu'en 2011 mais la mortalité piscicole est une nouvelle fois importante. Ce ruisseau mettra plusieurs années avant de retrouver un peuplement conforme. Outre la truite, bien présente sur ce cours d'eau, c'est aussi une des plus importantes zones de reproduction pour le saumon.

Mr BILLON, membre du bureau du syndicat de bassin et vice-président de la CLE, a pollué deux fois en à peine plus d'un an cet affluent de l'Elorn. A titre d'information, c'est ce Monsieur qui a été chargé par la CLE de faire le point sur la situation des stations d'épuration des élevages industriels de la vallée ! !

Face à la multiplication des pollutions dites accidentelles, principalement en provenance des stations d'épuration de porcherie (plusieurs « accidents » en quelques mois dans le département), l'AAPPMA n'est pas restée inerte et ceci pour plusieurs raisons.

En effet, dans beaucoup de cas il est faux de dire qu'il s'agit de pollutions accidentelles. Il s'agit bien souvent de négligences, voir d'infractions, de rejets liés à des matériels qui ne comportent aucun système de sécurité (cas des tourniquets asperseurs), de produits épandus qui sont insuffisamment épurés, d'absence de talus sur de très grandes parcelles en pente, etc etc...

L'AAPPMA et Eau et Rivières ont interpellé le préfet de région et obtenu une réunion avec l'administration régionale et la DREAL. Cette rencontre qui s'est tenue le à Carhaix, le 19 octobre, a été positive.

La situation est telle que les services administratifs vont se trouver désormais dans l'obligation de suivre de plus près toutes ces installations d'épuration des élevages industriels si l'on ne veut pas qu'elles se transforment en « bombes à retardement » pour nos ruisseaux et nos rivières.



- A toutes les pollutions précédemment évoquée, il faut comme chaque année, rajouter celles, trop nombreuses, du Laptic à Landivisiau.



Malgré l'investissement indéniable des élus de cette commune pour tenter d'en déterminer l'origine, force est de constater que ces pollutions perdurent !

- D'autres pollutions avec des conséquences immédiates moins dramatiques sont à signaler régulièrement comme le traitement chimique des fossés. Procédé interdit.

C'est ce que nous avons pu constater, au mois de mai à quelques mètres du Dour ar men glaz, ruisseau bientôt martyr comme tant d'autres.

L'AAPPMA a informé l'administration (DDTM et ONEMA) ainsi bien sur que le syndicat de bassin, porteur du SAGE. A ce jour, malgré nos relances nous n'avons aucune nouvelle de ce dossier.



- Le plan d'eau du Roual qui depuis de longues années, chaque été, présente des teintes ... fluo. Si cet étang n'est plus géré par l'AAPPMA de l'Elorn, mais par celle de Daoulas, il se situe tout de même sur le territoire du SAGE et se jette dans l'estuaire de l'Elorn.

Là aussi le syndicat de bassin a été alerté et fait procéder à des analyses et, surprise, elles n'ont pas révélé la présence de cyanobactéries !



- Enfin, une information sur la pollution qui a affecté le Guillec en Octobre 2010, sur plus de 12kms anéantissant toute vie piscicole jusque dans l'estuaire à Moguiriec.

C'est le traitement d'une parcelle de mâche qui est à l'origine de cette pollution, l'une des plus importantes recensées depuis des années.

Le Procureur de la république avait classé cette affaire « sans suite » mais les associations victimes, notamment Eau et rivières de Bretagne, Bretagne Vivante SEPNEB ont enclenché une procédure qui permet de passer outre la décision du parquet : **la citation directe**. L'agriculteur, personne physique et l'EARL, personne morale ont donc été jugées au tribunal de Brest le 5 octobre pour les faits de pollution.



Outre Eau et rivières de Bretagne et Bretagne Vivante SEPNB, plusieurs associations étaient partie civile dont l'AAPPMA de St Pol de Léon, principale victime de la pollution. L'AAPPMA de l'Elorn était également partie civile. En effet, même si le secteur à la charge de l'AAPPMA n'a pas été directement impacté par la pollution, il est évident que les géniteurs qui ont péri en aval, n'ont pu venir se reproduire sur la partie amont. Cette pollution a donc appauvri ce secteur de la rivière.

Le jugement a été exemplaire tant sur la plan pénal que civil. La personne physique et la personne morale ont été condamnées respectivement à 1 000 et 3 000 € d'amende et au total ce sont 82 000 € de dommages intérêts qui ont été accordés aux associations dont 50 000 € à l'AAPPMA de St Pol de Léon.

L'agriculteur a fait appel du jugement et une autre procède aura donc lieu probablement en 2013.

Cette affaire démontre, malgré les classements sans suite déjà longuement évoqué lors de l'assemblée générale 2011, qu'il reste possible de faire condamner les pollueurs.

Les AAPPMA et toutes les associations de protection de la nature ont le devoir de faire reconnaître la valeur du milieu naturel, de la faune et de la flore.

C'est leur mission première et c'est en obtenant la reconnaissance de cette valeur financière de la nature que notre société, basée sur l'argent va peut être finir par comprendre que polluer coûte cher et de plus en plus cher.

Il est surprenant de constater que les organismes en charge de l'alimentation en eau des populations, ne s'impliquent pas davantage dans des procédures à l'encontre des pollueurs.

Pollution du Guillec. 82.000 € de dommages et intérêts

Le tribunal de Brest a rendu, hier, sa décision dans l'affaire de la pollution du Guillec, survenue en octobre 2010, et dans laquelle un agriculteur était mis en cause.



Le 24 octobre 2010, une pollution accidentelle du Guillec par un produit phytosanitaire avait anéanti une pisciculture, à Plougoum.

En octobre 2010, un agriculteur âgé de 36 ans, de la région de Plougoum, répandait 600 litres de méthamsodium, un puissant produit phytosanitaire, sur une parcelle proche du Guillec. Quatre jours plus tard, après de fortes pluies, le produit, mêlé à des boues et à des eaux de ruissellement, se retrou-

vait dans la rivière, causant une importante pollution sur près de treize kilomètres, entre Plougoum et Trézilidé.

Huit associations parties civiles

Pendant le procès, les diverses associations de protection de l'en-

vironnement avaient, notamment, dénoncé des méthodes contraires aux bonnes pratiques professionnelles, ainsi que des négligences dans la gestion des eaux de ruissellement. Elles réclamaient entre 1.000 et 120.000 € de dommages et intérêts.

L'agriculteur avait avancé qu'il

avait scrupuleusement suivi les instructions de la notice du produit et s'était défendu en rappelant la difficile prévision des conditions météorologiques au-delà de deux jours. Sa défense avait, par ailleurs, évoqué une « aubaine pour les associations, qui (venaient) réclamer des sommes incroyables, sans expliquer le principe même de leur préjudice ».

50.000 € de préjudice écologique

Le tribunal a reçu les huit associations de protection de l'environnement dans leur constitution de partie civile, leur octroyant chacune entre 1.000 et 5.000 € de préjudice moral.

L'Association de pêche et de protection du milieu aquatique de Saint-Pol-de-Léon a, en outre, reçu 50.000 € au titre du préjudice écologique. La Fédération du Finistère pour la pêche et la protection du milieu aquatique s'est, quant à elle, vu attribuer la somme de 9.000 € pour le préjudice matériel. Le montant global des dommages et intérêts s'élève à 82.000 €. L'agriculteur et son entreprise ont, par ailleurs, été condamnés respectivement à une amende de 1.500 € et 3.000 €.

Jean-Marc Le Droff

Les associations de protection de la nature utiliseront désormais la procédure de la citation directe, chaque fois qu'elles le jugeront utile



ARASEMENT DES TALUS, DESTRUCTION DU BOCAGE

Depuis des décennies les dirigeants de l'AAPPMA s'insurgent, face à la destruction du bocage qui, entre autre, favorise l'érosion des sols, le ruissellement et au final la pollution de nos cours d'eau.

L'exemple de Plouédern paraît à cet égard très riche d'enseignement. Avril Mai 2012 : à plusieurs reprises, suite à des pluies fortes et continues, des centaines de tonnes de terre arable se sont écoulées, sur la route communale et la départementale (D712), mobilisant les services communaux et départementaux. Ces très importantes coulées de boues ont également fait des dégâts dans plusieurs maisons et propriétés. En 10 ans c'est le troisième épisode dans le secteur. L'actuel mode de culture de la pomme de terre est un véritable désastre car les méthodes employées favorisent le ruissellement et l'érosion.

Très en colère, les riverains ont transmis une pétition, mobilisé la presse, interpellé pour la troisième fois le Maire de Plouédern ainsi que le président du Syndicat de bassin en exigeant que l'on mette tout en oeuvre pour reconstruire des talus sur le plateau amont où plus un talus ne subsiste sur plusieurs dizaines d'hectares.

Grande et ... bonne surprise, sous l'impulsion du Syndicat de bassin, un linéaire conséquent de talus a été réalisé dès l'automne, sur la pente et en ceinture de la vallée.

Conclusion : alors qu'en novembre, des pluies diluviennes ont fait de gros dégâts dans notre vallée surtout dans la vallée du Morbic (état de catastrophe naturelle) et de Loc-Eguiner, les riverains du Forestic n'ont pas eu à supporter le moindre désagrément.

Les talus réalisés ont parfaitement résisté et joué leur rôle. Preuve s'il en était besoin de leur rôle protecteur que nous ne cessons de promouvoir depuis 30 ans. Près d'un demi siècle aura été nécessaire pour s'en apercevoir !

Il est hélas dommage à l'heure où les collectivités se mobilisent, notamment au plan financier à travers le programme Breizh Bocage, que certains agriculteurs continuent à détruire des kilomètres de talus (Commana, Saint Sauveur, Loc-Eguiner Ploudiry...).

Si l'argent devait manquer, devenons donc intelligents ! ne cassons plus de talus. Ainsi, nous n'aurons plus besoin de les refaire et cela coûtera beaucoup moins cher au contribuable !





LA POURSUITE DE L'ARTIFICIALISATION DU BASSIN VERSANT DE L'ELORN

Depuis des années, outre les conséquences des pollutions diffuses, d'origine agricole, c'est principalement l'artificialisation du territoire qui préoccupe l'AAPPMA.

L'AAPPMA est donc engagée au sein du collectif associatif de Lanrinou en opposition au projet de route sur la rive gauche de l'Elorn, communes de Landerneau et Pencran mais aussi dans le collectif GASPARE, opposé à l'installation de « l'usine à gaz » de Landivisiau.

A l'échelle du bassin versant de l'Elorn (secteur de BMO compris) ce sont des centaines d'hectares de terres qui disparaissent chaque année sous le bitume au nom du développement économique !

Argument discutable car dans beaucoup de cas il s'agit de déplacements d'usines. Deux exemples pour la seule commune de Plouédern : Point P et l'entreprise LAGADEC qui déménagent pour s'installer au bord de la voie express, sans création d'emploi mais plusieurs hectares supplémentaires de terre artificialisés. Ces deux exemples ne sont pas uniques, sans compter les usines désaffectées, les bâtiments vides ...

Aucun véritable état des lieux sérieux n'est vraiment réalisé sur le sujet. En attendant « on bitume et on bétonne ». Cette situation est un sujet majeur : disparition des terres agricoles, morcellement du territoire, perte de biodiversité, ruissellement ...

Tous les 7 ans en France c'est l'équivalent d'un département qui disparaît. Il serait temps que nos décideurs prennent conscience de l'ampleur du problème et surtout admettent que cette situation n'est plus tenable. Il devient urgent d'économiser l'espace .

CENTRALE A GAZ A LANDIVISIAU

Ce projet contribuera bien entendu à artificialiser un peu plus le bassin versant. De plus, il pose d'autres problèmes : rejets polluants, retombées, impact du passage des conduites dans les zones humides, les cours d'eau, impact des champs magnétiques sur les populations piscicoles notamment migratrices , participation au gaz à effet de serre. Beaucoup d'interrogations donc demeurent sur ce projet. Une rencontre technique a eu lieu au siège de l'association, le 6 novembre en compagnie des responsables de GRDF et EDF.

Pour toutes ces raisons, l'AAPPMA a rejoint le collectif et suit de près ce projet. Quant à la pertinence énergétique d'un tel choix , ce point ne concerne pas l'objet statutaire de l'association et c'est à chacun de s'informer sur le sujet. Par exemple en prenant connaissance du scénario alternatif au pacte électrique Breton, réalisé sous l'impulsion de GASPARE par le cabinet HORIZONS, un bureau d'étude et de conseil en écologie.



REGLEMENT DU DOSSIER VEOLIA

Suite à la pollution du mois de juillet 2010 à l'usine de pompage de Goasmoal, la société VEOLIA a accepté, après de multiples relances, de dédommager l'AAPPMA à hauteur de 15 000 euros.



8. LA MAITRISE FONCIERE

L'AAPPMA de l'Elorn mène une politique d'acquisition de parcelles en fonds de vallée depuis maintenant près de 35 ans.

En 2012, aucune acquisition n'a été effectuée, mais des contacts sont avancés pour l'acquisition de deux parcelles sur le cours inférieur. La transaction devrait être finalisée au cours du premier trimestre 2013.

OBJECTIFS :

- éviter la privatisation des rives et pérenniser la pratique de la pêche associative (1) ,
- éviter la monoculture, type maïs, en fond de vallée et les plantations mono spécifiques (conifères, peupliers),
- participer à l'instauration d'un périmètre de protection dans le lit majeur.

(1) La lutte contre la privatisation de la pêche et du fonds de vallée reste plus que jamais d'actualité, d'autant que la baisse constante du nombre d'agriculteurs risquent de favoriser leur privatisation.



Prairie AAPPMA (Launay – Sizun)

Perspectives 2013

- Poursuivre les acquisitions
- Poursuivre l'actualisation des baux de pêche



9. ANIMATIONS INFORMATION et PROMOTION

Les actions d'animation, d'information et de promotion au sein d'une AAPPMA, en charge de la gestion de rivières à forte valeur patrimoniale (truite fario, saumon atlantique et autres espèces animales et végétales protégées), revêtent de multiples aspects : piscicole, halieutique, environnemental, mais également économique (gestion d'une structure salariée).

Ces missions quotidiennes intéressent, bien entendu, directement nos adhérents pêcheurs, mais au-delà, de nombreux partenaires (associations, élus...) ou encore les scolaires et le grand public.

➤ Ecole de pêche :

Compte tenu des obligations liées à l'encadrement des jeunes et notamment de l'obligation d'être diplômé pour l'animation, l'AAPPMA a confié à la maison de la rivière de Sizun, qui emploie des guides de pêche diplômés, l'encadrement des jeunes pêcheurs.

Toutefois, le secrétaire Gérard accompagné de J. Louis ont animé le jour de l'ouverture à Landivisiau sur les étangs du Lapig.



- **Le 29 février** : Intervention auprès de 12 adultes en formation au centre de Kerliver de Hanvec sur le rôle et les actions de l'AAPPMA.
- **Concours pêche à la mouche « jeunes » au Drennec samedi 2 juin** :

Le concours « mouche Junior 29 » a été initié par la fédération des AAPPMA. C'est un « championnat » de pêche se déroulant sur le territoire finistérien. L'une des manches de ce championnat s'est déroulée sur le lac du Drennec, le 2 Juin. L'occasion d'observer les jeunes moucheurs en action. L'AAPPMA a co-organisée cette journée et offert de nombreux cadeaux.

Le vainqueur final de ce championnat 2012 est l'un des jeunes adhérents de l'AAPPMA : **Kévin YVINEC** de Commana.



- **ANIMATION étudiants BTS GEMEAU de Paris : 13 et 14 novembre**

Une vingtaine d'étudiants parisiens sont venus en voyage d'études dans la région. Ces étudiants en gestion et maîtrise de l'eau ont visité notre pisciculture du Quinquis et la station de Kerhamon.

L'occasion d'appréhender la problématique « saumon » sur un fleuve côtier comme l'Elorn. Une intervention sur le rôle et les missions d'une AAPPMA a aussi été présentée lors d'une conférence au centre de moulin mer à Logonna-Daoulas.





10. RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

10.1. Partenaires institutionnels

➤ Réunion CAMA : Ste Sève LE 29 JUIN

La cellule d'animation des milieux aquatiques, créée par le Conseil général, s'est réunie le 29 juin à Ste Sève. L'occasion de faire le point sur les orientations de la collectivité départementale et des autres financeurs, par rapport à ces milieux : entretien, aménagements, financements ...

➤ Réunion des partenaires éducation à l'environnement à Pleyber Christ, le 20 novembre

Cette rencontre annuelle initiée par le Conseil général permet l'échange d'expérience dans le domaine de l'animation et de l'éducation à l'environnement.

➤ Réunions LEADER (comité de programmation)

Le directeur de l'AAPPMA est membre du comité de programmation des aides LEADER au sein du pays de Morlaix, structure qui porte le programme, dont le thème est l'EAU.

L'objectif est d'obtenir des aides européennes pour le financement de projets en lien avec l'eau.

➤ SAGE ELORN

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau a été élaboré et voté après trois années d'un travail considérable entre toutes les parties prenantes. L'un des objectifs, c'est loin d'être le seul, est de parvenir à 21 mg/l de nitrates en 2021.

Membre de la CLE, commission Locale de l'eau, le Président de l'AAPPMA participe à toutes les réunions et suit de très près l'évolution de ce dossier. Concernant les diverses atteintes à l'environnement, en accord avec le Syndicat de bassin, une fiche de constat pour mieux suivre toutes les formes de nuisances à l'échelle du bassin versant, a été élaborée.

Pour toutes précisions, consulter le site www.syndicat-bassin-elorn.fr/fre/le-sage-elorn.





➤ NATURA 2000

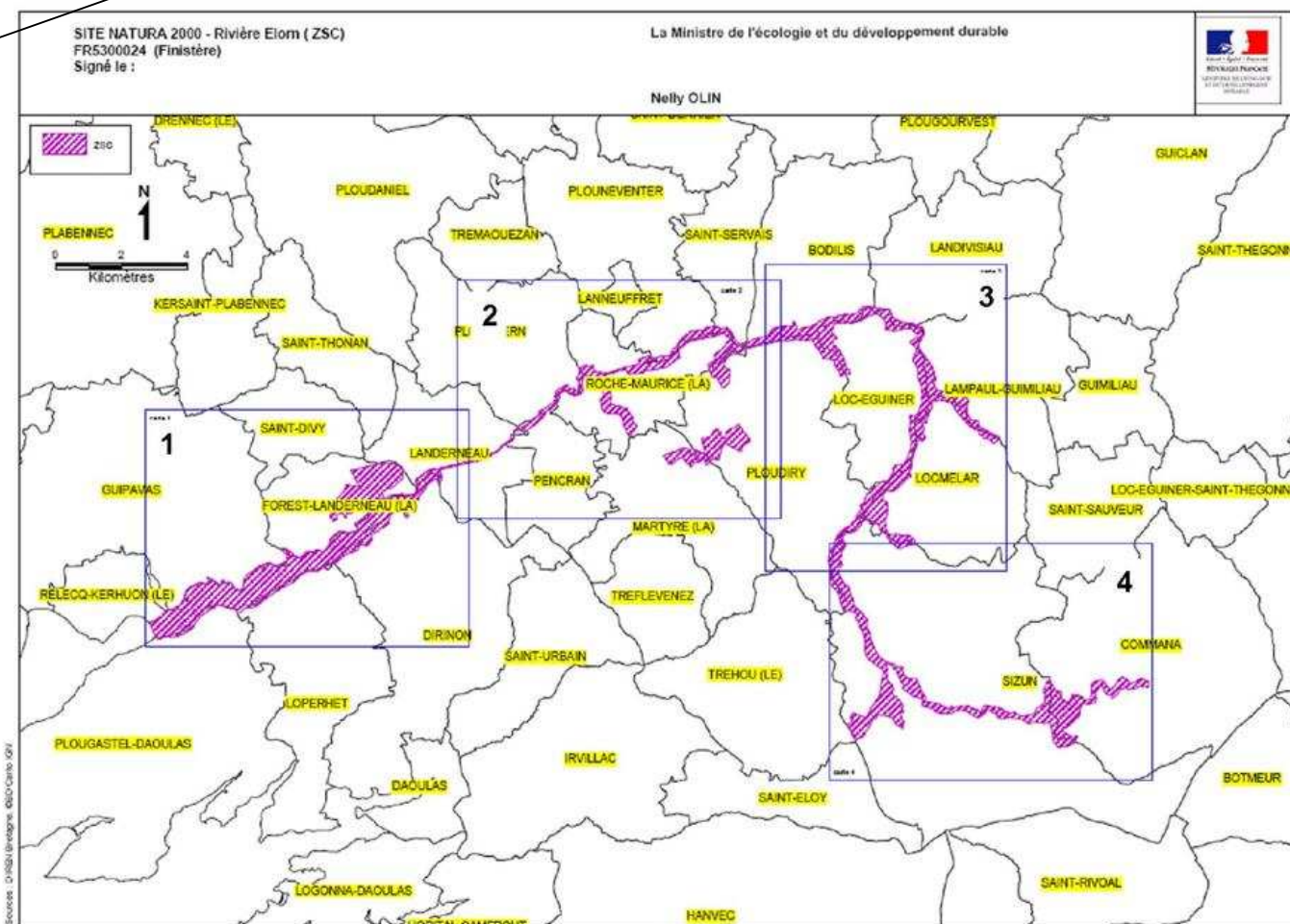
Le programme NATURA 2000 Elorn est entré dans sa phase concrète depuis 2011.

En 2012, deux types de travaux se sont déroulés sur l'Elorn, sous maîtrise d'ouvrage du syndicat de bassin et maîtrise d'œuvre de la coopérative AGSEL :

- Une opération de lutte contre les plantes invasives, notamment la renouée du Japon. Plusieurs techniques ont ainsi été testées : arrachage, bâchage, sur le secteur du parc G. HUET en amont immédiat de Kerhamon. Les résultats de ces travaux pourront être évalués dès 2013.
- Les autres travaux ont été effectués sur les prairies de l'AAPPMA en amont du Pontic et ont consisté à faucher les prairies.

Pour en savoir plus, là aussi, consulter le site Internet du programme :

www.syndicat-bassin-elorn.fr/fre/natura-2000-riviere-elorn





10.2. Partenaires associatifs

- Maison de la rivière

Les liens sont évidents avec l'association qui gère la Maison de la rivière. C'est elle désormais qui anime l'école de pêche, compte tenu des obligations légales d'encadrement qui s'imposent désormais.

Outre les emplois directs de l'AAPPMA, l'activité pêche à partir du bassin de l'Elorn génère bien d'autres retombées par l'accueil de nombreux touristes pêcheurs dans la vallée (gîtes, hôtels ...) ainsi qu'au sein de l'association PRE qui assure le guidage de pratiquants locaux et extérieurs.



- Eau et rivières de Bretagne, AE2D, GASPARE, SEAUS, COLLECTIF LANRINOU, SEPNEB

Ce sont là des collaborations très actives depuis plusieurs années, tant en ce qui concerne des actions juridiques communes que des mobilisations face à des projets qui nous paraissent inutiles et dommageables pour l'environnement (projet de route de Lanrinou, centrale à gaz à Landivisiau...).

- Groupe Mammalogique Breton

En 2011, le site de l'ancienne micro centrale de Pen ar fers a été dépollué (voir rapport activités 2011).

Après cette dépollution, il avait été envisagé d'araser les ruines de cette ancienne usine.

Or, lesdites ruines abritent des chauves souris, espèces bien évidemment protégées, tout particulièrement le grand rhinolophe.

Avec l'association naturaliste GMB - dont le siège se situe à la maison de la rivière à Sizun - un accord a été trouvé dans le cadre d'une donation, charge au GMB de restaurer les ruines afin d'y maintenir la colonie de chauve souris.





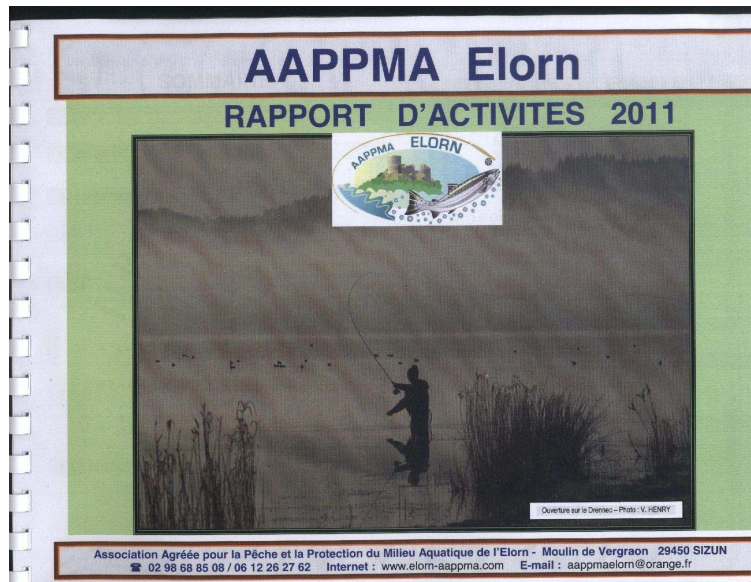
11. DIVERS

COMMUNICATION

Le site Internet de l'AAPPMA est très apprécié. Plusieurs milliers de connexions en 2012, auxquelles il faut ajouter les contacts via le lien de la fédération départementale. La page « ACTUS » du site est mise à jour très régulièrement avec, chaque fois que possible, une illustration des articles.



Par ailleurs, l'AAPPMA publie le dépliant annuel délivré avec la carte de pêche. Enfin, la réalisation du rapport d'activités, transmis à tous nos partenaires en formule papier. Il figurera aussi en format PDF sur le site.



Collaboration UBO/AAPPMA

C'est par l'intermédiaire d'un ami commun, militant environnementaliste, que cette collaboration a vu le jour. Un enseignant de l'UBO de Brest a, en effet, souhaité intégrer un volet milieux aquatiques, dans la formation d'un nouveau diplôme de MASTER « gestion et conservation de la biodiversité ». Une première rencontre a eu lieu à Brest le 18 septembre en compagnie également de la fédération, partie prenante dans cette collaboration.

L'AAPPMA est intervenue pour présenter ses actions sur le territoire du bassin versant de l'Elorn et, en lien avec la fédération de pêche, deux opérations de pêche électrique se sont déroulées le 25 octobre sur la partie basse du Déarun et la partie basse du Stain. L'occasion de se rendre compte de la richesse piscicole de ces deux affluents de l'Elorn.

Cette collaboration AAPPMA/UBO se poursuivra à l'avenir et c'est là une excellente nouvelle car le travail réalisé complètera d'autres actions de suivi sur l'état de nos rivières





Dossier régularisation de la pisciculture du Quinquis

Un arrêté ministériel datant du 1^{er} avril 2008, fixe les prescriptions générales applicables à toutes les piscicultures.

Malgré une très faible production (500kg/an maximum) la salmoniculture du Quinquis est soumise aux mêmes règles.

L'administration a donc demandé à l'AAPPMA, par courrier du 3 septembre 2012, de se mettre en conformité avec l'arrêté. Un dossier complet a été rédigé et deux personnes de la DDTM ont inspecté le site le 11 décembre.

Le dossier et la visite n'ayant pas soulevé de remarques importantes, l'autorisation a été accordée le 19 décembre.



Réunion avec l'administration pénitentiaire le 26 juin

Au début de l'année, l'AAPPMA a été contactée par l'administration pénitentiaire, à la recherche de structures spécialisées en environnement pour l'accueil de personnes condamnées à des peines de TIG (Travaux d'intérêts généraux).

Après la constitution d'un dossier, celui-ci a été jugé recevable par l'administration.

En date du 4 décembre 2012, l'ordonnance d'habilitation pour une durée de 5 années a été délivrée à l'AAPPMA qui peut, dès à présent, recevoir ce type de public.

Agrément Protection de la Nature

Depuis 1982, l'AAPPMA de l'Elorn était l'une des très rares AAPPMA de la Région, agréée au titre de la Protection de la Nature.

Une nouvelle loi de 2011 a renforcé les conditions d'agrément. La préfecture a donc informé l'association que son agrément arrivait à son terme le 31 décembre 2012.

Ici encore un nouveau et conséquent dossier a été constitué et, en date du 28 janvier, l'agrément a été reconduit pour une durée de 5 années. Ci-après, quelques uns des passages de l'arrêté qui confirme pour notre association l'importance de cette reconnaissance :

*- Article 1 : L'agrément de l'AAPPMA est délivré pour une durée de 5 ans au titre de la protection de l'environnement pour des actions à mener **SUR LE TERRITOIRE DEPARTEMENTAL**.*

- Que le Préfet du Finistère considère que l'AAPPMA participe activement à la protection et à la surveillance des milieux aquatiques et de leur patrimoine piscicole...

*-Que le Préfet du Finistère considère que l'AAPPMA de l'Elorn est **UN PARTENAIRE DE L'ETAT** dans sa politique de préservation de l'environnement, notamment en faveur des poissons migrateurs et de NATURA 2000, qu'elle mène des actions en faveur de la protection et de la préservation des espèces de poissons et qu'elle intervient dans le cadre de **CONTRATS DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE RIVIERES ...***



12. REMERCIEMENTS

Pour clore ce rapport d'activités 2012, l'AAPPMA remercie tous ceux qui contribuent par leurs aides à la réalisation de ses missions :

- **Le Conseil Général du Finistère**, pour son importante contribution au titre de l'entretien des cours d'eau et de la convention d'éducation à l'environnement,
- **Le Syndicat de bassin de l'Elorn**, dans le cadre du CRE (Contrat Restauration Entretien) dont il assure la maîtrise d'ouvrage,
- **Les communes de la vallée** qui accordent une subvention (*COMMUNA LOCMEJAR LAMPAUL-GUIMILIAU LANDIVISIAU PLOUGOURVEST PLOUDIRY PLOUEDERN LA MARTYRE LANDERNEAU LA ROCHE MAURICE SIZUN*).

Merci également :

- aux adhérents qui par leur cotisation participent au financement de l'association,
- à l'ensemble de la presse : Le Télégramme, l'Ouest-France, France 3 IROISE, France Bleu Breizh Izel et la presse halieutique, car sans elle, que saurions-nous des réalités de terrain ?

Enfin, il faut saluer le travail conséquent des brigades de gendarmerie de la vallée qui sont aujourd'hui les principaux intervenants sur des faits de pollution et de braconnage. Leur disponibilité et leurs actions ont encore été déterminantes en 2012 pour traiter les affaires de pollution évoquées dans ce rapport.

RAPPEL : Lorsque notre AAPPMA perçoit 1 €uro d'aide, elle injecte de 8 à 10 € dans le circuit économique.





13. ANNEXES

- **Coupures de presse** (non exhaustives)
- **Courriers et documents divers**
- **Bilan financier 2012**





GLOSSAIRE

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

AGSEL : Agence pour la gestion du service espaces et littoral

AOT : Autorisation d'occupation temporaire

APPSB : Association pour la protection du saumon en Bretagne

BP JEPS : Brevet professionnel jeunesse éducation populaire et sportive

CLE : Commission Locale de l'Eau

CRE : Contrat restauration entretien

DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer

DOCOB : Document d'objectifs

ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques

ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage

PNRA : Parc naturel régional d'Armorique

RHP : Réseau hydro biologique et piscicole

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

TAC : Total autorisé de captures

BTS GPN : Brevet de technicien supérieur Gestion et protection de la nature